



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/317

Modification des statuts de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

**2020/317 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAISSE DES
ECOLES DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE
L'EDUCATION)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 8 octobre 2020, le Comité de la Caisse des écoles a adopté ses nouveaux statuts qui doivent être également adoptés par le Conseil municipal de la Ville.

Les statuts de la Caisse des écoles ont été modifiés afin d'intégrer le projet de Cité éducative dans son champ de compétences.

La Ville de Lyon a en effet voté lors du Conseil municipal du 23 septembre 2019, une délibération engageant la commune dans le programme des Cités éducatives.

A Lyon, c'est le 8^{ème} arrondissement, sur la base de ses 4 collèges en réseau d'éducation prioritaire (H. Longchambon, A. Guy, V. Grignard, J. Mermoz) et des 3 quartiers en Politique de la ville (Etats-Unis/Langlet-Santy, Mermoz, Moulin à Vent) qui a été retenu comme territoire d'expérimentation.

Le Comité stratégique de la Cité éducative Lyon 8^{ème} réuni le 18 octobre 2019 a décidé de confier le portage administratif et financier du projet à la Caisse des écoles de la Ville de Lyon avec un budget spécifique dédié au programme.

La convention cadre triennale signée le 7 avril 2020, fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions pour l'année 2020 de la Cité éducative Lyon 8^{ème}, ainsi que ses modalités d'organisation de financement et d'évaluation, notamment le portage administratif et financier du dispositif par la Caisse des écoles.

La mise à jour des statuts de la Caisse des écoles permet une ouverture et une adaptation des missions de cet établissement public, notamment en réponse aux besoins des publics fragiles.

Il contribue en cela aux côtés de la Ville de Lyon et de ses partenaires institutionnels à la mise en œuvre des principes du Projet éducatif de territoire (PEDT lyonnais, Bien grandir à Lyon).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu lesdits statuts ;

Vu l'avis du Comité de la Caisse des écoles du 8 octobre 2020 ;

Où l'avis de la commission **Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative** ;

DELIBERE

1- Les nouveaux statuts de la Caisse des écoles sont approuvés.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET